

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DGRI 65** Subvention (55 000 euros) et convention avec l'Union des organisations de secours et soins médicaux France (UOSSM France) pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées en Syrie.

**M. Patrick KLUGMAN et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux France (UOSSM-France) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, et Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux France (UOSSM-France), 13, rue de la Soulière – 49080 Bouchemaine, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 55 000 euros est attribuée à l'Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux France (UOSSM-France) au titre des aides d'urgence.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2015 et suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**